Covid-19 et accueil du jeune enfant : Recommandations à destination des parents et des professionnels

Publié le 7 janvier 2022 dans (https://www.ain.fr/thematiques/coronavirus/) Coronavirus (https://www.ain.fr/thematiques/sante/) Santé (https://www.ain.fr/thematiques/institution/) Institution

Dans quelles situations poursuivre ou suspendre les accueils ?

Récapitulatif des réponses à apporter (extrait du guide En accueil individuel au domicile de l'assistant maternel ou dans la garde à domicile (https://www.ain.fr/content/uploads/2022/01/covid-19-actualisation-des-recommandations-nationales-pour-les-modes-d-accueil-du-jeune-enfant.pdf) - page 9 et 10)

Situations	Réponses à apporter en complément des mesures barrières -
En accueil individuel au domicile de l'assistant maternel ou dans la garde à domicile	

Politique de confidentialité et cookies

Situations	Réponses à apporter en complément des mesures barrières -
Professionnel testé Covid positif	**Avec une vaccination complète** : Isolement de 7 jours pouvant être ramené à 5 jours si un test TAG ou PCR négatif est réalisé le 5ème jour et en l'absence de symptômes depuis 48 heures **Sans vaccination ou de façon incomplète** : Isolement de 10 jours pouvant être ramené à 7 jours si un test TAG ou PCR négatif est réalisé le 7ème jour et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
Professionnel cas contact	**Avec une vaccination complète** : Pas d'isolement. Test TAG ou PCR à réaliser immédiatement puis autotests à J+2 et J+4 suivant la réalisation du premier test. **Sans vaccination ou de façon incomplète** : Isolement de 7 jours. Test TAG ou PCR à réaliser à l'issue de l'isolement.
Enfant testé Covid positif	**Isolement de 7 jours** pouvant être ramené à 5 jours si un test TAG ou PCR négatif est réalisé le 5ème jour et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
Enfant contact à risque (d'une personne au sein du mode d'accueil ou d'une personne membre de son foyer)	**Accueil possible** si test TAG ou PCR réalisé immédiatement est négatif. Attestation sur l'honneur d'un des parents (ou représentants légaux) nécessaire à l'occasion de chaque test. Recommandation de réaliser un nouveau test à J7 dans la mesure du possible.
Enfant de l'assistant maternel cas contact (classe fermée)	**Maintien de l'activité** d'accueil si test négatif immédiatement. Recommandation de test à J+2 et J+4 (en application des recommandations du protocole Education nationale).
Enfant de l'assistant maternel ou personne membre du foyer de l'assistant maternel testé(e) Covid Positif	**Accueil interrompu 10 jours pouvant être** ramené à 7 jours si un test TAG ou PCR négatif est réalisé le 7ème jour et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
Si présence de 3 cas dans l'accueil	Interruption de l'accueil pour une durée de 7 jours dès la présence de trois cas confirmés issus de fratries différentes dans une période de 7 jours dans une unité d'accueil.

Politique de confidentialité et cookies

Situations	Réponses à apporter en complément des mesures barrières - En EAJE, MAM, RAM ou RPE
Professionnel ou intervenant testé Covid positif	**Avec une vaccination complète** : Isolement de 7 jours pouvant être ramené à 5 jours si un test TAG ou PCR négatif est réalisé le 5ème jour et en l'absence de symptômes depuis 48 heures. **Sans vaccination ou de façon incomplète** : Isolement de 10 jours pouvant être ramené à 7 jours si un test TAG ou PCR négatif est réalisé le 7ème jour et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
Professionnel cas contact	**Avec une vaccination complète** : Pas d'isolement. Test TAG ou PCR à réaliser immédiatement puis autotests à J+2 et J+4 suivant la réalisation du premier test. **Sans vaccination ou de façon incomplète** : Isolement de 7 jours. Test TAG ou PCR à réaliser à l'issue de l'isolement.
Enfant testé Covid positif	**Isolement de 7 jours** pouvant être ramené à 5 jours si un test TAG ou PCR négatif est réalisé le 5ème jour et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
Enfant contact à risque (d'une personne au sein du mode d'accueil ou d'une personne membre de son foyer)	**Accueil possible** si test TAG ou PCR réalisé immédiatement est négatif. Attestation sur l'honneur d'un des parents (ou représentants légaux) nécessaire à l'occasion de chaque test. Recommandation de réaliser un nouveau test à J7 dans la mesure du possible.
Si présence de 3 cas dans l'accueil	Interruption de l'accueil pour une durée de 7 jours dès la présence de trois cas confirmés issus de fratries différentes dans une période de 7 jours dans une unité d'accueil.

Source : Définition de cas d'infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) et de contact à risque (https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/definition-de-cas-sars-cov-2-300821) **(PDF, 200 Ko)**

Politique de confidentialité et cookies

Retrouvez toutes les infos à propos des mesures en vigueur et le FAQ ministériel pour vous éclairer sur certaines questions :

Les consignes du ministère des solidarités et de la santé

les recommandations face aux principales questions

Actualisation des recommandations nationales pour les modes d'accueil du jeune enfant

Mise à jour : 7 janvier 2022

Accédez au recommandations du 7 janvier 2022 (Pdf, 2 Mo) (https://www.ain.fr/content/uploads/2022/01/covid-19-actualisation-des-recommandations-nationales-pour-les-modes-d-accueil-du-jeune-enfant.pdf)

Prévenir la diffusion du virus

Pour prévenir la diffusion des variantes de la Covid19, l'accueil des enfants de moins de 6 ans est suspendu dès le 1er cas confirmé de Covid19, quelle que soit la souche du virus.

Durée d'isolement selon les cas :

Enfant positif :

la durée d'isolement est de 10 jours pleins (si le cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre)

Enfant identifié cas contact à risque si le cas confirmé a fréquenté le même lieu d'accueil

la durée d'isolement est de 7 jours.

Enfant identifié cas contact à risque si le cas confirmé est un membre de son foyer :

la durée d'isolement est de 17 jours strict à partir des signes du dernier cas de la famille.

Assistante maternelle identifiée comme cas contact à risque élevé (n'ayant pas de schéma complet de primo vaccination, ou atteinte d'une immunodépression grave) :

isolement de 7 jours après le dernier contact avec le cas et réalisation de 2 tests :

Premier test à effectuer sans délai. L'isolement est strictement maintenu, même en cas de

Politique de confidentialité, mentions

résultat négatif.

Second test à effectuer à J7 après le dernier contact avec le cas. Si ce test à J7 est négatif, l'isolement peut être levé.

En l'absence de test à J7, l'isolement se poursuit jusqu'à 14 jours au total depuis le dernier contact avec le cas +.

Assistante maternelle identifiée comme cas contact à risque modéré (toute personne sans immunodépression grave ayant reçu un schéma complet de primo vaccination depuis au moins 7 jours ou au moins de 4 semaines pour le vaccin Janssen)

pas de mesure d'isolement mais doit réaliser 2 tests :

Premier test à effectuer sans délai.

Second test à effectuer à J7 après le dernier contact avec le cas.

Respect strict des mesures barrières jusqu'à 7 jours après le dernier contact avec le cas positif.

Eviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave même si elles sont vaccinées.

Réalisation d'une auto-surveillance de leur température et l'éventuelle apparition de symptômes, avec test diagnostique immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge.

Informer de leur statut les personnes avec qui elles ont elles-mêmes été en contact à partir de 48h après leur dernière exposition à risque avec le cas confirmé et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux.

Port du masque

pour les assistants maternels

Le port du masque a minima grand public avec un niveau de filtration supérieur à 90% est recommandé pour tout assistant maternel lorsqu'il est seul en présence des enfants et obligatoire en présence d'un parent.

Le port d'un masque a minima grand public par les parents est obligatoire et systématique à l'intérieur de tout établissement d'accueil du jeune enfant, de toute maison d'assistants maternels ainsi qu'au domicile de l'assistant maternel et lors de tout échange entre parents et professionnels.

Le port d'un masque a minima grand public par les parents est également recommandé à l'extérieur de mode d'accueil lors de tout échange entre parents ou lors de toute attente pour entrer dans le mode d'accueil.

Pour les enfants, dans les espaces clos

Politique de confidentialité et cookies

Le port du masque est proscrit pour les enfants de moins de 6 ans.

Le port d'un masque grand public de catégorie 1 pour les enfants de 6 à 11 ans au domicile de l'assistant maternel et en MAM est fortement recommandé.

Il est obligatoire pour les enfants de 12 ans ou plus.

Pour les parents

Le port d'un masque a minima grand public par les parents est obligatoire et systématique à l'intérieur de tout établissement d'accueil du jeune enfant, de toute maison d'assistants maternels ainsi qu'au domicile de l'assistant maternel et lors de tout échange entre parents et professionnels.

Le port d'un masque a minima grand public par les parents est également recommandé à l'extérieur de mode d'accueil lors de tout échange entre parents ou lors de toute attente pour entrer dans le mode d'accueil.

Pour l'achat des masques

Rappel : les employeurs fournissent ou financent les masques (au prorata du nombre d'heures d'accueil s'ils sont plusieurs employeurs).

Aération - Recommandations

L'aération des pièces doit faire l'objet d'une attention particulière pour limiter la circulation du virus.

L'aération des pièces d'accueil devra avoir lieu idéalement en permanence si les conditions le permettent, et au minimum toutes les heures, pendant plusieurs minutes.

Je présente des symptômes, que faire ? (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_test_positif.pdf)

La conduite à tenir : 1- Je me fais tester, je m'isole et je respecte les gestes barrières 2- Je liste les personnes que j'aurais pu contaminer 3- Si mon test est positif, je surveille mon état de santé et je reste isolé

solidarites-sante.gouv.fr

Covid-19 : Les recommandations pour l'accueil des jeunes enfants à votre domicile

Politique de confidentialité et cookies

Redoublez de prudence pour protéger les enfants et se protéger...

Respecter les consignes sanitaires et d'hygiène renforcée,

Etre particulièrement attentif à la santé de l'assistant maternel et à celle des enfants accueillis,

Prendre immédiatement les mesures nécessaires lorsqu'apparaissent des symptômes suggérant le Covid-19 chez l'assistant maternel, chez l'un des membres de son foyer ou chez un enfant accueilli.

Les parents s'engagent à ne pas confier leurs enfants à l'assistant maternel en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant.

L'accueil doit être impérativement interrompu dans les cas de contamination avérée d'un enfant accueilli ou d'un membre de son foyer, de l'assistant maternel ou d'un membre de son foyer. Dans ce cas, la puéricultrice devra être contactée.

Quels symptômes chez les bébés, et comment réagir ?

Les symptômes du coronavirus prennent des formes bénignes chez les enfants.

Ils développent souvent de la fatigue, assortie d'une toux et d'une fièvre modérée, relativement similaires à une infection grippale modérée.

Le coronavirus circule dans notre région et le bébé a peut-être été en contact avec des cas positifs, on ne peut pas exclure que ses symptômes y soient liés.

Donc, s'il manifeste des signes d'infection respiratoire : **Demander aux parents de contacter par téléphone un médecin en faisant état des symptômes perçus.**

Aucune de ces mesures, appliquée isolément, n'est efficace.

Vous pouvez poser vos questions par téléphone en contactant votre Centre départemental de la solidarité.

CDS Croix Blanche - Bourg-en-Bresse, 04 74 45 17 32

CDS Pierre Goujon - Bourg-en-Bresse, 04 74 45 02 66

CDS Oyonnax, 04 74 81 20 20

CDS Ambérieu-en-Bugey, 04 74 38 59 66

CDS Belley, 04 79 81 34 27

CDS Châtillon-sur-Chalaronne, 04 74 55 36 70

Politique de confidentialité et cookies

CDS Lagnieu, 04 74 40 19 30

CDs Miribel, 04 78 55 30 71

CDS Montrevel-en -Bresse, 04 74 25 61 96

CDS Nantua, 04 74 75 95 96

CDS Pays de Gex, 04 50 42 12 65

CDS Pont-de-Vaux, 03 85 30 31 73

CDS Trévoux, 04 74 00 48 23

CDS Saint-Didier-sur-Chalaronne, 04 74 00 48 23

CDS Valserhône, 04 50 56 02 67

Où s'informer ? Qui contacter ?

"Compte tenu de la situation, nous répondrons uniquement aux questions des assistants maternels résidant dans l'Ain, merci"
Département de l'Ain - Direction de la Communication
Sur place
4 avenue du Champ de foire
01000 Bourg-en-Bresse

En ligne
Email : communication@ain.fr (mailto:communication@ain.fr)
Ain j'écoute? Posez votre question

Vous avez une question à poser, une remarque à faire ? Exprimez-vous ici.

Votre adresse e-mail

La réponse à votre message vous sera transmise cette l'adresse e-mail.

Politique de confidentialité et cookies

Votre nom et prénom

Vos nom et prénom sont facultatifs

☐ Vous acceptez que les données que vous avez renseignées soient collectées et utilisées par le Département pour vous permettre de recevoir des informations institutionnelles.

Consultez les mentions légales (https://www.ain.fr/mentions-legales/)

Envoyer votre message

Facebook

Twitter

Mail

Autres actualités dans le même domaine

(https://www.ain.fr/lettre-assistants-maternels-de-lain/)

[Magazine] Lettre des assistants maternels de l'Ain (https://www.ain.fr/lettre-assistants-maternels-de-lain/)

Le magazine bi-annuel pour suivre l'actualité de la profession, de l'agrément et de l'accueil du jeune enfant dans l'Ain et au niveau national. Dernier n°…

En savoir plus

(https://www.ain.fr/tests-de-depistage-dans-lain/)

Tests de dépistage dans l'Ain (https://www.ain.fr/tests-de-depistage-dans-lain/)

Les 18, 19 et 20 décembre : plus de 150 sites de dépistage de la Covid 19 dans l'Ain. Trouvez un centre de tests dans…

En savoir plus

Politique de confidentialité et cookies

(https://www.ain.fr/jean-deguerry-libere-les-agents-du-departement-sapeurs-pompiers-volontaires-pour-aider-le-sdis-01/)

Jean Deguerry libère les agents du Département sapeurs-pompiers volontaires pour aider le SDIS 01 (https://www.ain.fr/jean-deguerry-libere-les-agents-du-departement-sapeurs-pompiers-volontaires-pour-aider-le-sdis-01/)

Jean Deguerry libère les agents du Département de l'Ain sapeurs-pompiers volontaires pour aider le SDIS 01 à assurer le transports de malades et soulager le…

En savoir plus

(https://www.ain.fr/sommeil-petit-enfant/)

Bien dormir, c'est bien grandir (https://www.ain.fr/sommeil-petit-enfant/)

Le sommeil a un rôle majeur dans la maturation cérébrale du petit enfant. Il est donc important de le préserver.

En savoir plus

(https://www.ain.fr/trevoux-accompagner-les-jeunes-parents/)

Trévoux : accompagner les jeunes parents (https://www.ain.fr/trevoux-accompagner-les-jeunes-parents/)

Le Département propose des temps d'échanges avec d'autres parents et les professionnelles de la PMI (Protection maternelle et infantile) pour rassurer, conseiller sur la vie…

En savoir plus

Politique de confidentialité et cookies

(https://www.ain.fr/eveiller-jeune-enfant-langage/)

Éveiller les jeunes enfants au langage (https://www.ain.fr/eveiller-jeune-enfant-langage/)

À la découverte des mots...Comptines, chansons, livres, jeux, langage des signes sont des outils du quotidien pour encourager l'enfant à communiquer et enrichir son vocabulaire

En savoir plus

(https://www.ain.fr/langage-signes-jeunes-enfants/)

Langue des signes avec les jeunes enfants (https://www.ain.fr/langage-signes-jeunes-enfants/)

Communication gestuelle avec l'enfant avant qu'il sache parler, le langage des signes lui permet de s'exprimer, d'être mieux et plus vite compris, d'acquérir confiance en…

En savoir plus

(https://www.ain.fr/depistage-visuel-des-enfants-de-maternelle/)

Dépistage visuel des enfants de maternelle (https://www.ain.fr/depistage-visuel-des-enfants-de-maternelle/)

Le saviez-vous ? le Département dépiste chaque année les troubles de la fonction visuelle chez plus de 5000 enfants de maternelle.

En savoir plus

Consulter toute l'actualité de l'Ain (http

Politique de confidentialité et cookies